

Questions orales



Le 22 octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

M ^{me} M. Johnson	
REDDITION DE COMPTES	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. M ^{me} Holt	
M. Savoie	
L'hon. C. Johnson	
M. Savoie	



Questions orales

PERSONNEL SCOLAIRE

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

MÉDECINS-HYGIÉNISTES

L'hon. M. Dornan

M. Coon

L'hon. M. Dornan

CENTRALES

M^{me} Mitton

L'hon. M. Legacy

M^{me} Mitton

L'hon. M. Legacy

ÉDUCATION

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie



Questions orales

[Traduction]

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Bonjour, Madame la présidente. Le premier jour de séance, nous demandons habituellement un prolongement de la période des questions orales. Nous demandons que la période des questions orales soit prolongée de 15 minutes ce matin.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Avons-nous le consentement?

Des voix : Oui.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Oui.

REDDITION DE COMPTES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC): Merci, Madame la présidente. Les parlementaires du côté du gouvernement semblent très enthousiastes à l'égard des 15 minutes additionnelles. Je devrais peut-être demander encore plus de temps. Quand j'aurai terminé, je pense que les gens d'en face regretteront probablement la décision.

J'aimerais souhaiter à tous les ministres la bienvenue ici, à la Chambre du peuple. Je sais qu'il y a des gens des médias qui seront tout aussi ravis de vous voir, car ils vous ont cherchés un peu partout tout l'été. Les membres du gouvernement actuel ont promis de faire preuve d'une transparence radicale. Ils ont fait preuve de transparence envers les médias traditionnels au point d'être invisibles. Les ministres se sont fait un plaisir de faire des annonces, mais quand il a fallu rendre des comptes, ils ont refusé de parler aux médias et ont laissé sans réponse les questions des journalistes et, par contre-coup, des membres du public. Le rôle des journalistes dans notre démocratie est protégé par la Constitution. Madame la présidente, j'aimerais poser à la première ministre la question suivante : Pourquoi ses ministres ne parlent-ils pas aux médias? Merci.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci beaucoup de la question. Nos ministres et tous les autres membres de notre équipe travaillent d'arrache-pied. Notre façon de travailler n'est peut-être pas comprise par les parlementaires du côté de l'opposition.

Nous travaillons sur le terrain, à l'extérieur des bureaux et dans les collectivités. Nous sommes présents dans les collectivités du Nord, une région qui n'est pas bien servie par les médias de notre province. Nous sommes présents dans les collectivités, avec les parties prenantes.



Questions orales

Nous écoutons les gens du Nouveau-Brunswick et nous leur parlons directement des dossiers. Nous tenons des activités publiques où nous écoutons leurs questions directes. Nous communiquons avec les gens de la façon dont ils nous demandent de communiquer avec eux, là où ils sont, dans leur collectivité. Il n'y a pas un ministre ici qui n'a pas fait le tour de notre province pour visiter des coins de la province où les gens n'ont jamais vu un ministre. Chaque ministre fait un travail incroyable, un travail d'équipe. Il n'y a pas de collectivité qui cherche les ministres parce qu'ils sont là avec les gens du Nouveau-Brunswick comme il le faut.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ai-je entendu la première ministre dire que les médias ne parlent pas de situations dans le nord de la province? Les journalistes travaillent fort chaque jour pour veiller à ce que le gouvernement rende des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick, puisque ceux-ci méritent mieux que les communiqués de presse du gouvernement. Si nous ne voulions que la version des faits que présente le gouvernement, nous déménagerions en Chine ou en Russie. Nous vivons au Canada, Madame la présidente. Dans le pays et dans notre province, nous nous attendons à ce que les ministres aient affaire aux journalistes, qui jouent au sein de notre démocratie un rôle protégé par la Constitution. Les journalistes font des reportages sur les activités du gouvernement, remettent ses décisions en question et obtiennent des réponses pour les gens du Nouveau-Brunswick.

La première ministre ne respecte manifestement pas le rôle des journalistes parce que ce n'est pas elle qui décide comment présenter les choses. Elle ne respecte pas les personnes qui remettent ses propos en question. Elle fait preuve de peu de respect envers les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, ainsi qu'envers les gens des médias qui lui posent des questions. Est-ce à cause d'elle que les ministres ne s'adressent pas aux médias? Leur interdit-elle de parler, Madame la présidente? Essaie-t-elle de faire taire les médias ou de faire taire ses ministres? De nombreuses occasions se présentent à elle pour répondre aux questions.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Notre gouvernement est le plus transparent et le plus à l'écoute que la province ait connu. Si vous parlez aux gens des médias, ils vous diront la même chose. Ils bénéficient d'un accès au Cabinet de la première ministre et à la première ministre comme ils n'en ont jamais eu auparavant. Nous nous entretenons régulièrement avec les médias. Nous répondons à leurs demandes d'entrevue. En fait, nous recevons beaucoup de demandes d'entrevue à l'échelle nationale — bien plus que ce que le Nouveau-Brunswick a connu depuis longtemps.



Questions orales

Nous sortons aussi du bureau et faisons des annonces dans des endroits comme Campbellton, Lamèque et la région de Miramichi. Lorsque nous sommes sur le terrain, nous invitons les médias à se présenter sur les lieux, nous répondons aux questions des gens du Nouveau-Brunswick et nous travaillons directement avec ces derniers sur les questions auxquelles ils veulent que nous nous attaquions. Les gens du Nouveau-Brunswick ne veulent pas seulement que nous discutons, mais ils veulent aussi que nous nous attelions à la tâche et que nous obtenions des résultats quant à leurs priorités, soit les soins de santé et l'abordabilité. Nous sommes sur le terrain, nous faisons le travail et nous fournissons les cliniques de soins de santé que les gens du Nouveau-Brunswick veulent et...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, je dois vraiment remercier la première ministre de m'avoir donné raison. J'ai dit que les parlementaires du côté du gouvernement étaient présents pour faire des annonces, mais qu'ils brillent par leur absence lorsque les journalistes veulent leur poser des questions afin qu'ils rendent des comptes relativement aux mesures qu'ils disent prendre. Le gouvernement décrit bien ce qu'il fait, mais il confond la prise de mesures avec la réussite. Je pose la question à la première ministre, car il est important que les gens du Nouveau-Brunswick puissent comprendre ce que fait leur gouvernement à partir d'une source de renseignements autre que le gouvernement lui-même.

Je demande à la première ministre — puisque c'est elle qui dirige ici — si elle appuie la disparition de ses ministres. N'a-t-elle pas confiance en eux? Pourquoi ont-ils disparu? Pourquoi n'y a-t-il eu que des communiqués tout au long de l'été? Des ministres ont dit : Savez-vous quoi? Ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser. Parlez aux gens d'Énergie NB parce que ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser. Parlez au ministère de l'Environnement.

Pourquoi les parlementaires du côté du gouvernement ne s'adressent-ils pas aux médias et ne rendent-ils pas des comptes? Au lieu de cela, ils se contentent de diffuser leur propre version des faits, Madame la présidente. Je veux que la première ministre dise pourquoi...

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Depuis le premier jour, notre gouvernement répond aux questions des médias. Nous avons organisé des rencontres ouvertes au public. Nous avons invité les médias à assister à chacune des activités que nous avons organisées, y compris le souper de la cheffe, contrairement aux gens d'en face. Nous répondons aux questions du public pendant des séances de questions et réponses en direct. Tant avant qu'après mon élection, j'ai tenu de telles séances à maintes reprises auprès des gens du Nouveau-Brunswick. Une chose qui est peut-être plus importante encore, c'est que, lorsque les gens du Nouveau-Brunswick essayaient de décider à qui ils accorderaient leur vote, nous avons répondu à des questions, contrairement aux gens d'en face, qui n'ont jamais envoyé de candidat participer aux débats et qui n'ont pas répondu aux questions pendant que les gens du Nouveau-Brunswick cherchaient à prendre une décision.



Questions orales

Les gens du Nouveau-Brunswick ont choisi le gouvernement actuel. Ils nous sont reconnaissants d'être présents sur le terrain, d'aller à leur rencontre, et de dialoguer avec les médias à l'échelle nationale et provinciale. Nous communiquons avec eux pour veiller à ce qu'ils aient accès, par tous les canaux, aux renseignements sur le travail que nous accomplissons et à ce qu'ils aient la possibilité de nous poser des questions sur les progrès que nous réalisons pour améliorer leur accès aux soins de santé et renforcer l'abordabilité dans la province. Nous continuerons d'être ouverts, transparents et accessibles à tous.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, vous savez, comme dirait Shakespeare, Madame la présidente, il me semble que la dame proteste un peu trop. La première ministre peut bien tenter de faire passer tous les récits et les versions qu'elle veut, mais ce sont les médias qui ont dit : Seule une déclaration a été fournie ; la ministre n'était pas disponible.

Les comportements passés sont révélateurs des comportements futurs, Madame la présidente. Nous voyons le gouvernement actuel... Le tout a commencé à la fin de la dernière session. Le gouvernement a cessé d'envoyer la ministre de l'Éducation aux mêlées de presse dans la rotonde. Il en a été ainsi tout au long de l'été. Personne ne peut inventer une chose pareille.

Tout ce que les parlementaires du côté du gouvernement ont à faire, c'est d'admettre la situation et de dire : Savez-vous quoi? Nous pouvons faire mieux en matière de reddition de comptes envers la population, par l'intermédiaire des journalistes que nous respectons. Au lieu de dire : Eh bien, ils ne couvrent pas très bien le tout. Les journalistes ne répètent pas ce que nous voulons qu'ils disent ; donc, nous ne communiquerons pas avec eux.

Madame la présidente, quelle confiance la première ministre inspirera-t-elle aux gens du Nouveau-Brunswick et aux journalistes quant à la disponibilité des ministres pour répondre aux questions et rendre des comptes à l'avenir? Merci.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de mettre l'accent sur notre promesse aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous serons disponibles pour eux et les membres des médias de façon continue. Chaque semaine, je communique mon horaire pour montrer, tant aux médias qu'aux membres du public, où ils peuvent me trouver et me poser des questions.

[Traduction]

Mes ministres et moi-même sommes présents sur le terrain, informons les gens des endroits où nous serons, des façons dont ils peuvent nous rencontrer et des occasions offertes aux médias et au public de venir échanger avec nous. Nous participons aux mêlées de presse. Durant l'incendie, le ministre Herron s'est présenté devant les médias pendant



Questions orales

des jours et des jours, aux côtés du ministre Gauvin. Nous avons des ministres comme le ministre McKee qui, pour être à la disposition des gens du Nouveau-Brunswick, a visité tous les palais de justice et en a informé le public.

Nous continuerons d'organiser des événements ouverts et accessibles pour faire connaître le travail que nous accomplissons et répondre aux questions que nous recevons des médias dans le cadre de mêlées de presse, de points de presse, d'entrevues et de déclarations. Nous continuerons d'incarner ce que les gens du Nouveau-Brunswick voient en nous — un gouvernement ouvert et transparent qui leur est accessible.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, la première ministre vient de faire un petit faux pas. Elle a désigné nommément ses ministres. Le leader parlementaire du gouvernement devrait peut-être le lui rappeler.

Les ministres devraient être bien préparés à parler aux journalistes, car leur gouvernement leur a offert un bon nombre de séances de formation médiatique. Nous ne savons même pas combien, à ce stade-ci. La première ministre pourrait peut-être nous dire à combien nous sommes rendus. Apparemment, les ministres ont échoué à leur formation médiatique, puisqu'ils refusent de communiquer avec les journalistes. La première ministre s'attend-elle à ce que les ministres remboursent aux contribuables l'argent gaspillé pour cette formation médiatique?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je trouve intéressant que le député d'en face nous demande de communiquer avec les médias, mais qu'il ne nous demande pas de nous préparer à communiquer avec les médias. Le gouvernement consacre des efforts à la communication, et ce, de diverses façons : directement ; sur le terrain ; face à face avec les gens du Nouveau-Brunswick ; avec les parties prenantes dans les collectivités ; avec les membres du public en ligne ; au moyen d'entrevues ; par téléphone ; par Zoom ; avec les médias dans la salle des médias. Nous nous y préparons de la même façon que d'autres gouvernements se préparent pour savoir de quelle façon ils peuvent mieux aider les journalistes à recevoir les renseignements dont ceux-ci ont besoin et montrer le travail qui est fait.

Nous continuerons à être un gouvernement qui s'efforce de communiquer comme nous le demandent les gens du Nouveau-Brunswick et qui travaille à leurs priorités. Ils veulent voir que nous améliorons leur accès aux soins de santé primaires. Ils veulent voir davantage de cliniques, de médecins de famille et d'infirmières praticiennes dans leur collectivité. Voilà où nous consacrons nos efforts et nos investissements.



Questions orales

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je pense que la première ministre a du mal à justifier la situation, Madame la présidente. La réalité, c'est que les médias ont remarqué l'absence de ministres. La première ministre vient d'en parler : Eh bien, c'est ainsi que nous communiquons avec les gens du Nouveau-Brunswick.

Il faut aussi que le gouvernement réponde aux questions difficiles que lui posent nos journalistes, des professionnels dont les droits sont protégés par la Constitution et respectés aux termes de celles-ci. Il semble que les ministres manquent de respect envers les médias traditionnels et les gens qui travaillent dans le milieu médiatique, voire qu'ils les méprisent. C'est honteux, car les gens d'en face ne cessent de répéter qu'ils font preuve de transparence et tout et tout. Il est toutefois important pour notre démocratie que les gens puissent voir et entendre leur gouvernement dans les médias traditionnels. Voici ce que je veux savoir : La première ministre autorise-t-elle ses ministres à s'exprimer, ou la formation médiatique consiste-t-elle simplement en un cours sur la manière d'éviter de parler aux médias? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense que l'équipe actuelle est la plus forte que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ait jamais eue pour ce qui est des membres du Cabinet et du caucus, qui sont tous prêts à parler du travail que nous accomplissons et tous disponibles, sur demande, pour parler aux médias. Nous avons établi de bonnes relations avec les médias dans la province et, dans la mesure où notre calendrier le permet, je me mets toujours en un rien de temps à la disposition des médias qui me sollicitent. Nous allons à la rencontre des gens, consacrons du temps aux entrevues et fournissons des renseignements aux journalistes, mais nous devons parallèlement faire du travail. Nous devons également accomplir notre travail ; nous nous efforçons donc de trouver le juste équilibre pour que les journalistes obtiennent en temps opportun des réponses solides et exhaustives à leurs questions. Chaque ministre au sein du Cabinet est capable et libre de s'exprimer sur tout ce que fait notre gouvernement, y compris sur son portefeuille, et nous répondons aux demandes en conséquence.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, j'ai entendu un certain discours. La première ministre a dit : Je, je, je et moi, moi, moi. Nous ne l'entendons pas beaucoup parler de son équipe. Elle ne parle que du nombre de fois où elle a parlé aux médias et de toutes ses réalisations, mais pas de ses ministres.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Les gens d'en face s'énervent un peu, Madame la présidente.



Questions orales

Nous avons un gouvernement qui dit : Nous sommes trop occupés. Nous sommes trop occupés pour parler aux journalistes. Nous travaillons tellement que nous ne pouvons tout simplement pas parler aux journalistes. Eh bien, où sont les résultats? Les gens du Nouveau-Brunswick se sentent-ils mieux grâce au travail accompli par le gouvernement actuel? Constatent-ils une amélioration dans leur vie? Non, absolument pas. Tout commence par un gouvernement qui fait preuve d'ouverture et de transparence et qui est disposé à parler aux médias. La première ministre prendra-t-elle la parole et s'engagera-t-elle à faire en sorte que ses ministres soient disponibles, que ce soit dans la rotonde ou pour toute autre demande des médias? Merci.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis contente que le député d'en face reconnaisse le travail concret auquel notre gouvernement se consacre. Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont demandé d'améliorer leur accès aux soins de santé, car, pendant des années, aucune mesure n'a été prise pour transformer les soins de santé primaires. Nous avons maintenant transformé le modèle afin de mener la tâche à bien avec le corps médical et le personnel infirmier praticien et grâce à de nouvelles cliniques de soins dans les collectivités de l'ensemble de la province. Sept d'entre elles ont été établies jusqu'à maintenant. L'ouverture de trois autres est prévue pour cette année. Nous communiquons avec les médias à propos des engagements pris à cet égard. Le ministre s'est toujours montré disponible pour parler aux médias.

Nous avons réalisé des investissements mesurables afin d'améliorer l'abordabilité des soins pour les gens du Nouveau-Brunswick, notamment en fournissant gratuitement le vaccin contre le VRS. Dans le discours du trône est annoncé un engagement de 10 millions de dollars relativement aux soins à domicile pour les personnes âgées, une mesure qu'elles attendent depuis très longtemps. Nous avons également ouvert la voie à l'élargissement du programme foyers de soins sans murs à un plus grand nombre de foyers de soins. Énormément de travail a été accompli. Les ministres qui s'occupent de ce travail demeureront à la disposition des médias pour en parler.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, la première ministre peut tenter de convaincre la population à l'aide de notes d'allocution et en les répétant encore et encore, mais les faits demeurent. Les journalistes sont au courant. Les gens sont au courant. Les parlementaires du côté du gouvernement sont au pied du mur. Ils doivent simplement faire mieux.

En parlant de ministres absents, aucun ne s'est fait plus discret que la ministre de l'Éducation. Cet été, les écoles étaient fermées, et la ministre était, elle aussi, absente. Tout a d'ailleurs commencé à la fin de la dernière session, lorsque la ministre a cessé de se présenter dans la rotonde. La ministre de l'Éducation peut-elle nous dire pourquoi elle a refusé de s'adresser aux médias pendant tout l'été?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le président, je fais le travail. Comme nous l'avons déjà dit à maintes



Questions orales

reprises, le gouvernement actuel s'est attelé à la tâche dès le départ. Cet été, nous avons travaillé activement à l'organisation d'un programme de déjeuners à l'école. À l'automne, nous nous sommes employés à le mettre en oeuvre. Nous avons visité les écoles où le programme était en cours de mise en oeuvre. Nous avons échangé avec les enseignants, les directions d'école et les élèves eux-mêmes. Nous recevons beaucoup de rétroaction positive. Les gens sont très reconnaissants que le programme de déjeuners est offert dans chacune des écoles du Nouveau-Brunswick. Je suis ici aujourd'hui et je suis ravie de répondre aux questions.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, je suis content que la ministre soit ravie de répondre aux questions. Voici la question que j'ai posée : Pourquoi avez-vous refusé de vous adresser aux médias? Elle a répondu qu'elle était trop occupée. J'en déduis que la ministre est dépassée par la situation. Si elle est incapable d'organiser sa journée de façon à pouvoir répondre aux médias lorsqu'ils en font la demande, peut-être devrait-elle envisager de faire autre chose. Elle a fui les médias, mais elle ne peut pas se cacher ici, à la Chambre du peuple.

PERSONNEL SCOLAIRE

Il y a quelques mois, le gouvernement a tenté de licencier les bibliothécaires et du personnel de soutien scolaire. Ensuite, il a refusé d'assumer la responsabilité de la décision. Il a plutôt choisi de rejeter la faute sur les conseils d'éducation de district. La Commission du travail a indiqué que le gouvernement avait tort. Les tribunaux ont confirmé que le gouvernement avait tort. Le gouvernement a été contraint de réengager les employés touchés. Or, le gouvernement prend maintenant la décision insensée de les licencier — de nouveau — pendant la fin de semaine de l'Action de grâce. Tout cela vient d'un gouvernement qui a dit qu'il soutiendrait les travailleurs. Comment justifier une telle décision insensée?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous savons que les défis avec lesquels le système d'éducation est aux prises ne sont pas apparus du jour au lendemain. Pendant des années, nous avons entendu parler du manque de ressources dans les salles de classe, lequel est une source de stress pour le personnel enseignant et a une incidence sur le rendement des élèves. Voilà précisément pourquoi nous nous sommes attelés à la tâche dès le départ. Dans le cadre de notre travail, nous voulons veiller à ce que les investissements précis qui visent les élèves soient réalisés près d'eux. C'est pourquoi nous soutenons la littératie et la numératie, et nous luttons contre l'absentéisme chronique, plus particulièrement dans les salles de classe. Voilà ce qu'on nous a demandé de faire. On nous a demandé de stabiliser la situation dans les salles de classe et d'investir directement dans la numératie et la littératie. C'est ce que nous faisons. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Licencier les personnes qui jouent un rôle important dans le quotidien de nos élèves n'améliorera en rien la situation.



Questions orales

Le gouvernement a été critiqué à de nombreuses reprises pour avoir négocié de mauvaise foi. Il a tenté de licencier de façon inappropriée les bibliothécaires et le personnel de soutien en milieu scolaire. Un tribunal a ordonné au gouvernement de les faire revenir au travail. Le ministre des Finances a dû être mis à contribution pour s'adresser aux médias. Il a révélé que ce gouvernement comptait licencier à nouveau ces employés dès qu'il trouverait un moyen légal de le faire. Il est étonnant que le gouvernement ait tenu la promesse à cet égard.

Pourquoi la ministre de l'Éducation n'accorde-t-elle pas d'importance au travail des bibliothécaires et du personnel de soutien scolaire? Si nos écoles ont besoin de stabilité et de soutien additionnel, pourquoi le gouvernement retire-t-il du soutien aux élèves? Merci.

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous travaillons de très près avec nos partenaires au sein des districts scolaires. Nous faisons confiance aux responsables des districts et nous les croyons capables de prendre les meilleures décisions pour le bien de leurs écoles, parce qu'ils sont plus rapprochés de la situation sur le terrain. Nous faisons notre travail, et les responsables de district font le leur, et nous travaillons en collaboration.

Nous avons été clairs. Nous voulons stabiliser la situation dans les salles de classe. Nous voulons avoir des ressources précises pour la littératie et la numératie et pour traiter de la question de l'absentéisme chronique. Nous travaillons avec les responsables des districts scolaires, qui travaillent avec le syndicat, pour atteindre les objectifs à l'égard desquels nous nous sommes engagés, en tant que gouvernement, pour ce qui est de la reddition de compte dans la province. Merci.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement travaille en si étroite collaboration avec les CED que ceux-ci ne savaient même pas que leur budget pouvait être négocié. Ils ne la savaient pas. Il s'agit d'une compression de 43 millions de dollars, et les CED ne savaient pas qu'elle pouvait faire l'objet de négociations. Pourtant, le gouvernement travaille en collaboration si étroite avec les CED. Les notes d'allocation ne concordent tout simplement pas à la réalité.

De la part de la ministre, voici ce que j'aimerais savoir exactement : Approuve-t-elle la décision irrespectueuse et insensible de licencier les bibliothécaires et du personnel de soutien scolaires? Je veux qu'elle prenne la parole à la Chambre et qu'elle explique aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi elle n'accorde pas d'importance au travail qu'accomplissent les personnes touchées et pourquoi elle estime que ces dernières n'apportent aucune valeur ajoutée à nos élèves de la province. Je vous prie d'expliquer cela aux gens, aux parents, car ils sont inquiets. Ils ne comprennent pas. Le gouvernement, dont les parlementaires refusent de parler aux médias, doit nous fournir des réponses ici.



Questions orales

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, il s'agit d'une question intéressante. J'accorde certainement de l'importance à la littératie et à la numératie, et nous voulons appuyer la participation des élèves à l'école afin de réduire l'absentéisme chronique. Voilà pourquoi nous discutons avec les gens. Nous discutons avec les gens qui sont directement sur le terrain. Nous discutons avec les gens des districts. Nous travaillons ensemble pour atteindre des objectifs précis.

Parfois, certains districts choisissent une orientation particulière ; d'autres, non. Tout le Nouveau-Brunswick n'est pas parfaitement uniforme. C'est là, en partie, la magie de la décentralisation et du travail en partenariat sur le terrain.

Je peux vous assurer que notre objectif est d'offrir en tout temps la meilleure qualité d'enseignement possible à nos élèves. Pour y parvenir, nous devons faire en sorte que les ressources soient près d'eux. En partenariat avec les CED, les districts eux-mêmes, les districts et toutes les personnes avec lesquelles je parcours littéralement les couloirs d'école...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Nouvelle éclair — c'est le ministre des Finances qui a dit : Nous licencierons les gens en question aussitôt que nous le pouvons. Il ne s'agissait pas de quiconque aux CED, comme la ministre tente de le décrire. Une déclaration embrouillée, sans réponse... Si cela avait été un test, la ministre aurait eu droit à un gros X rouge pour la réponse. Elle n'a pas répondu, Madame la présidente.

Je veux parler des répercussions que la situation a eues sur le personnel, sur toutes ces personnes qui ont une famille, qui travaillent jour après jour pour améliorer la province, leur collectivité et la vie des élèves dans nos écoles grâce à leur travail. Elles ont vécu des mois de chagrin et d'incertitude, provoqués entièrement par les gestes irrespectueux et cruels du gouvernement. Je veux savoir qui a pris la décision d'envoyer des avis de congédiement pendant la fin de semaine de l'Action de grâce Était-ce la première ministre, le ministre des Finances ou l'ensemble du Cabinet, ou bien s'agissait-il d'une décision de la ministre de l'Éducation, qui, selon la première ministre, était trop occupée pour parler aux médias? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Pour les gens d'en face qui ne connaissent peut-être pas bien le sujet, compte tenu de leur bilan en matière de gouvernance, je suis heureuse de répondre à la question et de donner quelques précisions sur le fonctionnement des relations de travail. Il s'agit d'une décision qui a été prise par les districts. Le problème de calendrier est ensuite survenu parce que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor entame les négociations et rédige les conventions collectives avec les syndicats ; la communication s'est faite, mais le moment ne concordait pas. Nous leur avons indiqué qu'il s'agissait d'une décision prise par les districts et qu'elle s'appliquerait dans le cadre de la convention collective. Le syndicat en a été informé. Nous avons travaillé avec le syndicat pour trouver



Questions orales

des postes à tous les travailleurs touchés ; un juge a ensuite rendu une décision nous ordonnant de les réintégrer. Nous lui avons indiqué que la décision découlant des négociations entre le district et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor demeurerait en vigueur, et que nous estimions que de procéder ainsi créerait encore plus de confusion. Il nous a tout de même demandé de réintégrer le personnel concerné, tout en sachant que cela mènerait au résultat actuel.

Nous continuons donc à travailler avec l'équipe responsable des négociations collectives avec la section locale 2745 du SCFP afin d'obtenir le meilleur résultat possible et de veiller à ce que les ressources se trouvent là où la ministre l'a indiqué...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : J'aimerais remercier la première ministre d'avoir admis, comme elle vient de le faire, que les gens d'en face créent plus de chaos, Madame la présidente. Ils créent plus de chaos. Elle vient tout juste de le dire. La collaboration qu'ils prétendent avoir avec les CED et avec les travailleurs, elle n'existe tout simplement pas. Elle n'existe pas. J'ai du mal à croire l'audace qu'ils ont de vouloir faire croire qu'ils agissent ainsi dans l'intérêt des élèves.

Une unité de négociation refuse maintenant de ratifier sa convention collective à cause des gestes posés par le gouvernement. Pouvez-vous au moins expliquer aux gens ce que vous cherchez à accomplir en congédiant des bibliothécaires et du personnel de soutien scolaire? Ces derniers jouent un rôle de soutien essentiel auprès de nos élèves au quotidien. Ils contribuent notamment à soutenir les élèves en littératie, un domaine qui, comme nous le savons tous, nécessite des améliorations dans notre province. Le gouvernement peut-il expliquer en quoi consiste sa vision quand il choisit de licencier des bibliothécaires et du personnel de soutien scolaire? Pourquoi est-il d'avis que réduire les ressources améliore les résultats?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, j'aimerais absolument vous expliquer comment nous, en collaboration avec nos principaux partenaires, avons choisi des façons ciblées d'appuyer directement les élèves en ce qui a trait à la littératie, à la numératie et à l'absentéisme chronique. Nous avons décidé d'avoir des enseignants spécialisés afin d'appuyer les démarches scolaires. Il s'agit d'un élément voulu, ciblé et bien réfléchi. Il s'agit de ce que nous voulons faire.

Un autre élément du tout est le fait d'appuyer directement le bien-être des élèves dans les salles de classe et les écoles. En collaboration avec nos partenaires, nous avons envisagé, en long et en large, la façon d'avoir le meilleur soutien pour les élèves afin de stabiliser la salle de classe, de renforcer leur sentiment d'appartenance au sein de l'école et d'améliorer leur bien-être. Tous les beaux éléments mentionnés sont réalisés en partenariat avec les districts et les bonnes gens concernées. Nous proposerons des plans solides.



Questions orales

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Les élèves du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir un système d'éducation qui les aide à atteindre le niveau de littératie dont ils auront besoin pour réussir dans la vie et dans leur carrière. L'objectif provincial en matière de littératie, soit un taux de réussite de 90 %, n'est pas atteint. Toutefois, plutôt que d'avoir recours aux bibliothécaires et aux personnes de soutien pour aider les élèves à atteindre cet objectif, le gouvernement a décidé de licencier les travailleurs en question et de réduire les attentes. Voici ma question, Madame la présidente : Le gouvernement jette-t-il le blâme sur les bibliothécaires et le personnel de soutien pour les objectifs de littératie qui n'ont pas été atteints, ou bien la révision à la baisse de ces objectifs sert-elle à justifier le licenciement de ces travailleurs? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je partage entièrement l'avis du député d'en face quant à l'importance de l'éducation pour nos élèves et pour l'avenir de notre province. C'est la raison pour laquelle nous investissons dans l'éducation. C'est la raison pour laquelle nous travaillons si fort en collaboration avec nos partenaires pour élaborer le meilleur plan possible pour nos élèves. Bon, les défis qui se posent en éducation ne sont pas apparus du jour au lendemain. Il faudra du temps. Il faudra beaucoup de travail. Nous faisons ce travail. Nous sommes littéralement dans les écoles, à faire ce travail, et à discuter directement avec les gens.

Nous savons que les résultats aux tests ne sont pas encore là où ils devraient être. C'est le cas depuis très, très longtemps. C'est pourquoi nous visons des améliorations graduelles et ciblées, appuyées sur des plans concrets pour y parvenir. Nous voulons également être tenus responsables, afin que, chaque année, les résultats scolaires continuent de s'améliorer, encore et encore. Voilà ce que nous voulons.

MÉDECINS-HYGIÉNISTES

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, Madame la présidente, cela fait presque huit ans, jour pour jour, qu'un ministre de la Santé libéral a déclaré, le 23 octobre 2017, qu'il allait présenter un projet de loi visant à rendre indépendant le poste de médecin-hygiéniste en chef. Cela s'était produit seulement quelques semaines après que son gouvernement avait démantelé l'équipe d'experts du Bureau du médecin-hygiéniste en chef. Or, la première ministre a ressuscité l'engagement vieux de huit ans. Nous nous attendons maintenant à ce qu'un autre projet de loi soit déposé pour conférer l'indépendance au médecin-hygiéniste en chef.

Madame la présidente, pour que le médecin-hygiéniste en chef soit véritablement indépendant, il doit pouvoir compter un nombre suffisant d'experts au sein de son bureau. Sans cela, le médecin-hygiéniste en chef devra dépendre de ressources externes qui ne sont



Questions orales

pas indépendantes et qui demeurent assujetties à l'influence du pouvoir politique. La première ministre s'engagera-t-elle donc à prévoir un financement adéquat afin de permettre au médecin-hygiéniste en chef de rétablir, au sein de son bureau, l'effectif d'experts dont il a besoin pour protéger la santé...

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Par votre intermédiaire, Madame la présidente, je remercie grandement le député d'avoir souligné la réussite à cet égard. Nous sommes très fiers d'affirmer l'indépendance du médecin-hygiéniste en chef. Vous en entendrez davantage à ce sujet plus tard aujourd'hui. Merci d'avoir soulevé la question.

Oui, pour que le Bureau du médecin-hygiéniste en chef fonctionne correctement, il doit disposer d'un effectif adéquat. Nous avons déjà travaillé avec son personnel afin de nous assurer qu'il compte sur les experts nécessaires et qu'il peut, au besoin, faire appel à des ressources externes. Nous veillerons à ce que la direction soit financée de façon appropriée, en fonction des besoins et des demandes. Merci d'avoir porté le sujet à l'attention de la Chambre aujourd'hui.

[Original]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, l'indépendance du médecin-hygiéniste en chef dépend de son patron. Actuellement, le médecin-hygiéniste en chef relève du sous-ministre de la Santé, même si son rôle est considéré comme équivalent à celui d'un sous-ministre.

Lors de la dernière campagne électorale, la première ministre actuelle s'est engagée à rendre indépendant le bureau de la Santé publique de la province, mais celui-ci fait toujours partie de la Division des affaires francophones, des services pharmaceutiques, de l'Assurance-Maladie et des services aux médecins, dirigée par un seul directeur général.

Dans le discours du trône de cette année, l'engagement est encore une fois de renforcer l'indépendance du médecin-hygiéniste en chef. La première ministre peut-elle dire à la Chambre à qui le médecin-hygiéniste en chef rendra des comptes : à la première ministre, au ministre de la Santé ou à l'Assemblée législative?

[Traduction]

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais aux gens d'en face que nous examinons actuellement les modalités précises de l'indépendance du poste concerné. Puisqu'il s'agit d'une première mise en oeuvre, nous conserverons pour l'instant la structure hiérarchique actuelle, tout en reconnaissant que le médecin hygiéniste en chef est effectivement indépendant, qu'il répondra aux besoins du public, qu'il rendra des comptes au public et qu'il bénéficiera d'une protection de l'emploi. La hiérarchie, ou la façon de faire à cet égard au sein du



Questions orales

ministère de la Santé, restera la même. Il doit y avoir une structure hiérarchique. Sans cela, le médecin hygiéniste en chef relèverait de vous, Madame la présidente.

Une structure est prévue, et nous prévoyons qu'elle fonctionnera. Le bureau de la personne concernée restera indépendant. Dans chaque cas, il a été nécessaire d'assurer une cohérence avec la structure hiérarchique. Nous pensons qu'elle fonctionnera, mais si ce n'est pas le cas, nous trouverons une solution. Merci.

CENTRALES

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, la liste des raisons de ne pas construire une usine de gaz de schiste et de diesel à Tantramar, ou ailleurs, est trop longue pour être énumérée en une minute, mais je vais essayer. La combustion de gaz extrait par fracturation et de diesel polluera notre air, ce qui nuira à la santé humaine et aggravera le dérèglement climatique. Elle mettra en danger l'eau des puits des gens. La faune et son habitat seront perturbés dans cette région d'importance écologique. Énergie NB a choisi de travailler avec la compagnie américaine ProEnergy. Les gens du Nouveau-Brunswick devront déboursier plus de 1 milliard de dollars pour le projet, car les compagnies ProEnergy et Énergie NB ont induit le public en erreur en donnant l'impression qu'elles avaient des partenaires autochtones, ce qui n'est pas vrai.

Compte tenu des nombreuses raisons énumérées, le ministre de l'Énergie peut-il nous dire s'il s'est adressé à Énergie NB pour demander des solutions de rechange à la mauvaise idée proposée?

[Original]

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Bonjour, Madame la présidente. Merci de la question. Je pense qu'il est important de nous poser des questions sur le sujet, parce que beaucoup de désinformation circule en ce moment.

Tout d'abord, la députée d'en face qualifie le tout de projet de fracturation et d'usine à gaz. Il s'agit en fait d'un projet sur l'intégration des énergies renouvelables et la sécurité du réseau. Le projet a essentiellement été créé pour intégrer plus d'énergie renouvelable dans notre système.

L'année dernière, nous avons annoncé un projet majeur d'éoliennes avec les Premières Nations. Il s'agit d'un projet de 650 MW. Déjà, une portion de 450 MW du projet a été engagée. Il y aura une autre annonce pour 400 MW d'énergie renouvelable au cours des prochaines semaines. Il s'agit de presque 1 000 MW en énergie renouvelable. Il faut de l'énergie de base pour atteindre l'objectif. Le projet fait donc essentiellement partie de l'objectif que nous voulons atteindre.



Questions orales

[Traduction]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : La majeure partie du gaz acheminé par le pipeline de M&NE provient de la fracturation ; je pense donc que le terme « fracturation » est exact. De plus, qualifier un tel projet de renouvelable dans son titre ne constitue que du dorage.

En fait, le projet n'est pas notre seule option. Il n'est pas la meilleure option qui s'offre à nous. Nous devons investir davantage dans l'énergie éolienne et solaire, et nous n'avons pas besoin de la centrale envisagée pour le faire. L'énergie éolienne et l'énergie solaire sont les formes d'énergie les plus abordables. Nous devons mettre l'accent sur les améliorations énergétiques des bâtiments. Ailleurs, on adopte déjà une approche axée sur la production énergétique décentralisée. En Ontario, on construit un système de stockage par batterie de 400 MW. En Nouvelle-Angleterre, les sources d'énergie solaire décentralisées et les batteries aident à prévenir les pannes d'électricité pendant les jours les plus chauds de l'été.

Nous avons invité tous les parlementaires à assister, demain après-midi, à une séance d'information avec Ralph Torrie, un analyste énergétique de renommée internationale, afin d'en apprendre davantage sur ses recherches concernant un avenir renouvelable pour le Nouveau-Brunswick et le Canada. Le ministre de l'Énergie se joindra-t-il à nous pour en apprendre davantage sur les solutions de rechange en question?

[Original]

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci encore une fois, Madame la présidente. Les autres solutions proposées, comme les batteries, sont excessivement coûteuses. Il faut encore comprendre qu'Énergie NB est une entité qui base ses prix sur les coûts. Donc, si nous choisissons l'énergie la plus coûteuse, comme les batteries... J'entends la députée d'en face parler d'une somme de 1 milliard pour un projet. Pour obtenir le même résultat, les batteries pourraient coûter jusqu'à 9 milliards.

Je ne suis pas sûr, lorsqu'on parle de... J'ai rencontré récemment le groupe qui était là hier. Justement, nous avons une grande préoccupation en ce qui a trait à la pauvreté et à la capacité qu'ont les gens de payer leurs factures liées à l'énergie. Il est important de prendre conscience qu'il nous faut une entité capable, entre autres choses, de nous amener de l'énergie renouvelable et plus propre. En même temps, nous devons être capables d'en payer le coût. Il s'agit d'un aspect important, parce que les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin d'un répit. Merci.



Questions orales

[Traduction]

ÉDUCATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement actuel a défini des objectifs visant l'amélioration de la littératie et de la numératie et la diminution de l'absentéisme chronique chez les élèves, mais il revoit à la baisse les attentes, réduit le temps d'enseignement aux élèves et alourdit le fardeau des services de garderie pour les familles, ce qui va à l'encontre des objectifs définis. La ministre peut-elle équilibrer l'équation? Je sais que je lui fais faire des mathématiques, mais comment une réduction du temps d'enseignement peut-elle se traduire par une amélioration des résultats en littératie et en numératie? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, de me donner l'occasion de parler de notre vision quant à la façon d'augmenter les niveaux de littératie et de numératie et de réduire l'absentéisme chronique.

Il y a deux choses dont je suis particulièrement fière. Il y a les programmes alimentaires dans les écoles, qui nous permettent de nous assurer que chaque enfant du Nouveau-Brunswick a le ventre plein et est apte à apprendre durant sa journée à l'école. Nous savons que de tels programmes auront une grande incidence.

Ensuite, il y a le plan d'éducation. Nous avons lancé les consultations cet été et nous avons justement discuté avec des experts. Nous avons produit un document initial. Nous avons aussi lancé des sondages et nous organisons des consultations publiques, directement avec la population, afin qu'elle puisse contribuer à notre vision à long terme. Les gens nous disent qu'ils veulent des plans précis avec des cibles mesurables et atteignables qui nous permettront de voir une augmentation année après année après année. Voilà comment nous améliorerons les taux de littératie...

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Je pense que la ministre a mentionné la littératie et la numératie à la fin, mais le reste de sa réponse n'avait rien à voir avec la question que j'ai posée. En juillet, la ministre de l'Éducation a indiqué que des résultats préliminaires étaient prometteurs dans le secteur francophone. Elle a maintenant admis que le gouvernement ne savait pas si l'ajout de journées de perfectionnement professionnel et la réduction du temps d'enseignement aux élèves amélioreraient les résultats et qu'il ne disposait pas non plus de données ni de preuves à cet égard. À la fin de la lettre de mandat du gouvernement, on indique que ce dernier est « déterminé à fonder ses décisions sur des données probantes dans tous les



Questions orales

ministères ». Faute de preuves de l'efficacité du projet pilote, comment le gouvernement en justifie-t-il la poursuite? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Le projet pilote visant les journées de perfectionnement professionnel est vraiment très important. Le personnel enseignant demandait qu'une telle mesure soit prise, et les districts aussi. Lorsque je parcours les couloirs, on me dit à quel point il est formidable pour lui de disposer de temps et à quel point celui-ci est précieux.

J'ai justement ici le témoignage d'un membre du personnel enseignant qui dit : Grâce au temps de perfectionnement professionnel additionnel qui nous est accordé, nous ne faisons pas que recueillir des données. Nous en tirons parti. La planification et les discussions qui ont lieu pendant les journées de perfectionnement professionnel se traduisent par une amélioration concrète des résultats des élèves, nous dit-on.

Je ne saurais mieux dire.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis content de la réponse de la ministre parce qu'elle sert de lien avec l'objet de ma prochaine question. L'objectif énoncé du projet pilote, c'est de donner au personnel enseignant plus de temps pour faire le travail qu'il doit faire. La réalité, c'est que le personnel enseignant passe déjà d'innombrables heures à s'occuper de tâches administratives ; voilà véritablement ce qui l'empêche de consacrer du temps aux élèves. Les tâches administratives que le personnel enseignant est prié de faire sont-elles toutes absolument nécessaires? Peut-on réduire le fardeau administratif du personnel enseignant et ainsi lui accorder plus de temps pour veiller aux besoins des classes? La ministre ne conviendrait-elle pas que la réduction du fardeau administratif du personnel enseignant est préférable à la réduction de son temps d'enseignement aux élèves? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, le gouvernement agit aujourd'hui et a toujours agi à l'égard du maintien en poste du personnel enseignant, du recrutement et des résultats des élèves. Le personnel enseignant a précisément dit que, pour atteindre les objectifs, il lui fallait des outils pour travailler en collaboration et renforcer ses compétences afin qu'il puisse transmettre des compétences scolaires importantes à nos élèves. Nous l'avons entendu à maintes et maintes reprises.

Savez-vous quoi? Les défis qui se posent dans le système d'éducation ne sont pas apparus du jour au lendemain. C'est pourquoi, à ce moment-ci, nous travaillons avec des gens au plan d'éducation afin d'articuler une vision pour le prochain plan. Nous nous réjouissons à la perspective d'entendre parler de gains d'efficacité. Nous nous réjouissons à la perspective de parler, tout au long du processus, aux gens sur le terrain afin d'atteindre nos objectifs collectifs. Merci.



Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. La ministre n'a pas compris. Ce que le personnel enseignant veut par-dessus tout, c'est se concentrer sur les élèves. Il veut faire le travail qui aura une incidence directe sur sa capacité à préparer les élèves pour la vie à l'extérieur de la classe et pour la vie après l'école. La question que j'ai posée à la ministre visait à la faire réfléchir. Je tends la main vers l'autre côté de la Chambre pour dire : Pensez-vous que, si tout est considéré comme une priorité, alors plus rien ne l'est? Si le personnel enseignant doit accorder la priorité aux tâches administratives avant l'enseignement en classe, le temps qu'il passe en salle de classe s'en trouve réduit. Au lieu de retirer des membres du personnel enseignant des salles de classe pour leur faire faire des tâches administratives, pourquoi ne pas parler au personnel enseignant des tâches administratives qui peuvent être éliminées, de sorte qu'il puisse consacrer plus de temps aux tâches réalisées auprès des élèves, ces tâches auxquelles il a consacré sa vie? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je trouve les propos du député d'en face intéressants, car celui-ci décrit exactement ce que fait notre gouvernement : écouter les membres du personnel enseignant, discuter avec eux, aller sur le terrain et alléger le fardeau qui pèse sur eux. Auparavant, les membres du personnel enseignant devaient nourrir les enfants avec ce qu'ils gardaient dans les tiroirs de leur bureau. Ils allaient chez Costco pour veiller à ce que les enfants dans leur salle de classe aient de quoi à manger. Nous avons soulagé la pression qui s'exerçait sur eux en offrant maintenant le déjeuner à tous les élèves. Autrefois, les membres du personnel enseignant étaient responsables d'offrir tous les services offerts dans la salle de classe. L'année dernière, nous avons réalisé des investissements pour qu'ils puissent compter sur la présence, à leurs côtés dans la salle de classe, d'assistants en éducation, d'aides-enseignants et de mentors en gestion du comportement, afin qu'ils puissent se concentrer sur ce qu'ils font de mieux. Ils ont désormais le temps de collaborer avec leurs collègues et de fournir aux élèves les meilleurs services possibles.

[Original]

Car, notre gouvernement s'est fixé des objectifs. Nous voulons une augmentation du taux de littératie. Nous voulons aussi une augmentation du taux de numératie. Grâce à notre équipe et à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, nous atteindrons notre objectif.



Questions orales

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Étant donné que la première ministre a pris plus de temps pour répondre à la dernière question, pourquoi ne pourrais-je pas, moi aussi, demander plus de temps?

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Non. Bien essayé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

